

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 25 SEPTEMBRE 2019**
SALLE DU CONSEIL, MAISON VILLAGEOISE DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

M. Pierre Siegwart, Président, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communication du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Budget 2020 :
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
10. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel :

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Sylvie Ciana, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, David Lenoir et Tania Larequi, Chigny, Jacqueline Botteron et Anna Bauer Dörries, Echichens, Marc Wings et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wyss, David Guarna, Yvan Christinet, Romina Garofalo, Pierre Marc Burnand, Katharina Dellwo Bauer et Jean-Marc Narr, Morges, Pierre Lanthemann et Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Salvatore Guarna, Tolochenaz, Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Céline Bonzon et Noémie Fantoli, Vuillerens.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Giuseppe Biancaniello, Philippe Dériaz, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Andreas Sutter.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Françoise Wüthrich, Aclens, Valérie D'Ascoli, Aclens, Jean-Jacques Aubert et Claire Martinet, Morges, Martine Blauth, Tolochenaz, Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

2. Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation de nouveaux délégués :

Mmes Céline Bonzon, Noémie Fantoli, Vuillerens et M. Jean-Marc Narr, Morges, sont assermentés selon la loi et la coutume.

5. Communications du Bureau :

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil intercommunal, **le Président** informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune lettre de pétition depuis la dernière séance.

6. Communications du Comité de direction :

Aucune communication n'est apportée.

7. Communication du Conseil d'établissement :

Mme Anna Bauer Dörries, Echichens, explique que la dernière séance a été annulée pour raison « maladie ». La prochaine séance est fixée au 12 novembre 2019.

8. Budget 2020 :

- Rapport de la Commission de gestion :

M. Pierre Marc Burnand, Morges, informe l'assemblée de l'erreur qui se trouve dans le rapport de la Commission de gestion. P4. Le paragraphe « *ces considérations ont amené le Comité de direction ...* » est inscrit deux fois.

Il lit ensuite les conclusions du rapport comportant deux amendements que la Commission de gestion propose à l'assemblée.

Mme Mélanie Wyss, Morges, souhaite entendre la position du Comité de direction sur les amendements.

M. Andreas Sutter, Comité de direction, confirme que le Comité de direction soutient ces amendements.

M. David Lenoir, Chigny, se demande quelle forme va prendre la tournure du texte « *confier à des intervenants externes* ». N'avons-nous pas les ressources internes nécessaires ? Et qui pilotera ce travail ?

M. Pierre Marc Burnand, Morges, répond que la Commission de gestion a volontairement utilisé une formulation la plus large possible afin de permettre au Comité de direction d'étudier la meilleure manière de procéder. La Commission de gestion pense, par ailleurs, qu'il est difficile de trouver l'intervenant idéal à l'interne.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, explique que cette décision revient au Conseil. Le Comité de direction pense que c'est une bonne idée que de faire appel à des intervenants externes.

M. David Lenoir, Chigny, parle du budget 2020 et pense qu'il y a urgence en la demeure. Selon lui, des mesures devraient être prises avant le budget 2021. Il espère que des projections vont être réalisées rapidement.

M. Salvatore Guarna, Tolochenaz, aimerait connaître le taux d'occupation des employés du Centre Marcel Barbey.

M. Andreas Sutter, Comité de direction, répond que le taux est de 100%.

Selon l'art. 25 du Règlement du Conseil intercommunal, **le Président** cède sa place à **la Vice-Présidente, Mme Sylvie Ciana, Aclens**, afin de prendre la parole comme membre du Conseil. Il pense que le barème doit impérativement être changé avant le budget 2021. Pour se faire, il demande au Comité de direction de faire une étude. Selon l'art. 13.11 des statuts de l'ASIME, il propose également de créer une commission ad hoc qui pourra seconder le Comité de direction dans cette tâche.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, pense que c'est de la compétence du Comité de direction que d'amener une proposition.

M. Giuseppe Biancaniello, Echichens, dit que l'assemblée doit se prononcer sur le budget aujourd'hui. Si l'assemblée veut intervenir, elle doit le faire par le biais d'une motion.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, demande une suspension de séance.

La séance reprend à 20h37.

La Vice-Présidente, Mme Sylvie Ciana, Aclens, donne la parole à **Mme Isabelle Bonvin**.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, confirme que l'assemblée peut nommer une commission ad hoc pour aider le Comité de direction. Elle ajoute que les statuts ne sont pas en conformité avec les règles de la Loi sur les Communes. Les modifications des tâches principales, les modifications du mode de répartition des charges sont des sujets qui doivent être approuvés par les Conseils de chaque commune.

Le Président explique que s'il n'y a pas de proposition avant le budget 2021, l'assemblée n'aura de choix que de refuser le prochain budget.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, explique que le Comité de direction s'est positionné sur les amendements et sa volonté est de collaborer et qu'il ne peut, à ce jour, donner plus d'informations.

Mme Karine Ropraz, Bremlens, prend acte de la réponse du Comité de direction et lui demande de prendre l'engagement de le faire le plus rapidement possible.

Mme Anna Bauer Dörries, Echichens, soutient les deux dernières interventions.

Mme Sylvie Podio, Comité de direction, explique que la procédure pour la validation du barème oblige le Comité de direction une consultation aux Municipalités des communes qui devront préparer un préavis qui devra lui, être accepté par les Conseils. Il est donc impossible que le barème soit modifié pour le prochain budget.

M. Andreas Sutter, Comité de direction, explique que le Comité de direction est déjà en train de récolter les données nécessaires pour le changement du barème. Il explique que la nature du parc des écoles actuelles oblige les communes à créer ou faire des réfections de bâtiments. Cette situation a un coût. Il propose à l'assemblée de faire des simulations de coûts en se référant au tableau de la page 24.

Mme Karine Ropraz, Bremlens, ne remet pas en cause la nécessité de remplacer les bâtiments, le problème est le taux de 4% d'intérêts.

M. Andreas Sutter, Comité de direction, explique que l'ASIME verse de l'argent aux communes et que, via une règle de calcul, les communes reversent ce même montant à l'ASIME. L'opération est donc nulle et ce, quel que soit le taux.

La Vice-Présidente, Mme Sylvie Ciana, Aclens, demande au Comité de direction de revenir avec des propositions et clôt la discussion.

La Vice-Présidente, Sylvie Ciana, Bremlens, demande à l'assemblée de voter comme suit :

- Vote sur l'acceptation de l'amendement no° 1 :

Résultats :

Oui : 20
Non : 0
Abstention : 1

L'amendement no° 1 est accepté par l'assemblée.

- Vote sur l'acceptation de l'amendement no° 2 :

Résultats :

Oui : 20
Non : 0
Abstention : 1

L'amendement no° 2 est accepté par l'assemblée.

- **Vote sur l'acceptation du budget 2020 :**

Le Budget est approuvé à l'unanimité.

Le Président reprend la direction de la séance.

9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME :

La date est fixée au 27 mai 2021 à Vufflens-le-Château dans cette même salle.

10. Questions, vœux et divers :

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la séance et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la Commune de Vufflens-le-Château.

Pour le Conseil intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Pierre Siegwart

Corinne Bovet